

Information concernant l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et la République islamique du Pakistan sur certains aspects des services aériens

L'accord entre la Communauté européenne et la République islamique du Pakistan sur certains aspects des services aériens, signé à Bruxelles le 24 février 2009, est entré en vigueur le 5 mai 2015, conformément à son article 8, paragraphe 1, la dernière notification ayant été déposée le 5 mai 2015.
